

Interrogée si son père et sa mère n'ont pas su le dessein qu'elle avait.

Répond qu'ils ne savent rien et qu'à l'heure qu'il est ils sont en peine d'elle et qu'ils la chercheront.

Interrogée si elle a quelque nouvelle de cette peine de ses père et mère.

Répond que non mais que ne la trouvant plus cela leur donnera de la peine ne sachant ce qu'elle sera devenue principalement lorsqu'ils verront ses hardes dans le coffre de son frère, et qu'ils ne trouveront plus celles de son dit frère.

Interrogée comment il est possible qu'elle n'ait jamais parlé à ses père et mère du dessein qu'elle avait concerté avec le dit Joseph Gaulin.

Répond qu'elle n'avait garde de leur dire parce que ils ne l'auraient pas laissé faire.

Interrogée si son dit frère René ne leur en a pas parlé.

Répond que non et que s'il leur en avait parlé, la mère d'elle qui répond lui aurait bien dit.

Et attendu l'heure de midi nous avons mis la continuation du dit interrogatoire à ce jourd'hui une heure de relevée et avons la dite Edmond renvoyé en prison.

Et le dit jour deux heures de relevée en continuant le présent interrogatoire avons fait tirer des prisons la dite Anne Edmond, laquelle a pris serment.

Interrogée en quelle lieu elle a pris les habits d'homme qu'elle porte.

Répond chez son père.

Interrogée qui les lui a donnés.

Répond que personne ne lui a donné et que son frère René partant de chez son dit père donna à elle qui répond la clef de son coffre. Que les dits habits